

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

#### Arrêté du 28 octobre 2015 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

NOR : INTE1525241A

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'intérieur,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 111-5, L. 122-7, L. 125-1 à L. 125-6 et A. 125-1 et suivants ;

Vu les avis rendus le 20 octobre 2015 par la commission interministérielle instituée par la circulaire n° 84-90 du 27 mars 1984 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophe naturelle,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue, les remontées par nappe naturelle, les inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues, les mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) et les avalanches.

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe I ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Les communes dont les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont rejetées sont recensées en annexe II ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

**Art. 2.** – L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au code des assurances, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

**Art. 3.** – La franchise applicable est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque, au cours des cinq années précédant la date de signature du présent arrêté, dans les communes qui ne sont pas dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles pour le risque concerné.

Pour ces communes, le nombre de ces constatations figure entre parenthèses, dans l'annexe I. Il prend en compte non seulement les constatations antérieures prises pour un même risque, mais aussi la présente constatation.

**Art. 4.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 28 octobre 2015.

*Le ministre de l'intérieur,*  
BERNARD CAZENEUVE

*Le ministre des finances  
et des comptes publics,*  
MICHEL SAPIN

## ANNEXES

## ANNEXE I

**Communes reconnues en état de catastrophe naturelle**

## DÉPARTEMENT DE L'AIN

*Inondations et coulées de boue du 22 juillet 2015*

Commune de Gex (1).

## DÉPARTEMENT DE L' AISNE

*Inondations et coulées de boue du 4 mai 2015*

Commune de Marigny-en-Orxois (1).

## DÉPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

*Inondations et coulées de boue du 8 juin 2015*

Commune d'Entrepierras.

*Inondations et coulées de boue du 16 juin 2015*

Commune de Valensole.

## DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

*Inondations et coulées de boue du 24 juillet 2015*

Commune de Fouillouse (1).

## DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

*Inondations et coulées de boue du 13 septembre 2015*

Commune de Cagnes-sur-Mer.

*Inondations et coulées de boue du 3 octobre 2015*

Communes de Châteauneuf-Grasse (3), Colle-sur-Loup (La), Gaude (La), Grasse (5), Mouans-Sartoux (3), Opio (4), Pégomas, Peymeinade (2), Rouret (Le) (3), Saint-Laurent-du-Var, Saint-Paul-de-Vence, Tourrettes-sur-Loup, Vence (5).

*Inondations et coulées de boue  
du 3 octobre 2015 au 4 octobre 2015*

Commune de Trinité (La).

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)  
du 27 novembre 2014 au 28 novembre 2014*

Commune de Vallauris (1).

## DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

*Inondations et coulées de boue du 12 septembre 2015*

Commune de Joyeuse.

*Inondations et coulées de boue  
du 12 septembre 2015 au 14 septembre 2015*

Commune d'Alba-la-Romaine (4).

*Inondations et coulées de boue  
du 13 septembre 2015 au 14 septembre 2015*

Communes d'Aubignas (2), Banne (1), Beaulieu, Berrias-et-Casteljau, Bessas (1), Chandolas, Chauzon, Gras (2), Grospierres, Labastide-de-Virac, Labeaume, Lagorce (2), Larnas (1), Pradons, Rochemaure, Ruoms, Saint-Alban-Auriolles, Saint-Andéol-de-Berg (1), Saint-André-de-Cruzières (1), Saint-Maurice-d'Ibie (2), Saint-Montan,

Saint-Paul-le-Jeune (1), Saint-Remèze, Saint-Sauveur-de-Cruzières (2), Saint-Thomé, Salavas, Sampzon, Scautres (2), Teil (Le), Vagnas (3), Vallon-Pont-d'Arc, Valvignères (2), Vans (Les), Viviers.

*Inondations et coulées de boue du 17 septembre 2015*

Commune d'Annonay.

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)  
du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 1<sup>er</sup> décembre 2014*

Commune de Vabres-l'Abbaye (1).

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

*Inondations et coulées de boue du 12 juin 2015*

Commune d'Alleins (1).

*Inondations et coulées de boue du 24 août 2015*

Commune de Puy-Sainte-Réparate (Le).

DÉPARTEMENT DU CANTAL

*Inondations et coulées de boue du 31 août 2015*

Commune de Mauriac (2).

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE

*Inondations et coulées de boue du 31 août 2015*

Commune de Chadurie (2).

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

*Inondations et coulées de boue  
du 31 août 2015 au 1<sup>er</sup> septembre 2015*

Commune de Bernay-Saint-Martin (2).

DÉPARTEMENT DE L'EURE

*Inondations et coulées de boue du 13 août 2015*

Communes d'Igoville, Pont-de-l'Arche.

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

*Inondations et coulées de boue  
du 12 août 2015 au 13 août 2015*

Communes de Lesneven (3), Ploumoguier (2).

*Inondations par remontée de nappe naturelle  
du 6 février 2014*

Commune de Crozon (1).

DÉPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

*Inondations et coulées de boue  
du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 2 octobre 2015*

Communes de Lecci, Olmeto, Porto-Vecchio, Viggianello.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

*Inondations et coulées de boue du 10 août 2015*

Commune d'Algajola (1).

*Inondations et coulées de boue  
du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 2 octobre 2015*

Communes de Bastia (4), Biguglia, Bisinchi, Campana (2), Campile, Carcheto-Brustico (3), Carticasi (2), Casalta (3), Castello-di-Rostino, Castifao, Croce (2), Crocicchia (1), Erbajolo (2), Ficaja (3), Focicchia (3), Gavignano, Giocatojo (2), Ile-Rousse (L') (1), Lama (1), Lucciana, Moltifao, Monte, Morosaglia, Murato (3), Nocario (2), Novella (1), Occhiatana (1), Olmeta-di-Tuda (3), Palasca (1), Parata (1), Penta-di-Casinca, Piazzole (2), Piedicroce (2), Piedigriggio, Pietralba (1), Poggio-di-Nazza (2), Poggio-d'Oletta (3), Polveroso (2), Porta (La) (3), Pruno, Rapale (3), Rutali (1), Saliceto, Scata (1), Silvareccio (3), Sorio (1), Speluncato (1), San-Damiano (3), Saint-Florent, San-Gavino-di-Tenda (2), Santa-Lucia-di-Moriani, Santa-Reparata-di-Balagna (1), Taglio-Isolaccio, Urtaca (1), Vallecalle (4), Valle-di-Rostino, Valle-d'Orezza (2), Venzolasca, Verdèse (3), Vescovato, Volpajola.

DÉPARTEMENT DU GARD

*Inondations et coulées de boue du 19 septembre 2014*

Commune de Pontails-et-Brésis (2).

*Inondations et coulées de boue du 23 août 2015*

Communes d'Aigues-Mortes, Fontanès, Grau-du-Roi (Le).

*Inondations et coulées de boue  
du 12 septembre 2015 au 13 septembre 2015*

Communes de Saint-Julien-de-la-Nef (2), Sumène (3).

*Inondations et coulées de boue du 13 septembre 2015*

Communes de Bagnols-sur-Cèze, Cendras, Courry, Grand-Combe (La), Laval-Pradel, Mages (Les), Martinet (Le), Meyrannes, Molières-sur-Cèze, Robiac-Rochessadoule, Rogues (1), Rousson, Saint-Ambroix, Saint-Brès, Saint-Florent-sur-Auzonnet, Saint-Jean-de-Valérisclé, Saint-Julien-les-Rosiers, Saint-Martin-de-Valgalgues, Salles-du-Gardon (Les), Valleraugue.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

*Inondations et coulées de boue du 14 juin 2015*

Commune de Sainte-Foy-d'Aigrefeuille.

*Inondations et coulées de boue du 22 juillet 2015*

Commune de Cugnaux (1).

DÉPARTEMENT DU GERS

*Inondations et coulées de boue du 13 juin 2015*

Commune d'Estramiac.

*Inondations et coulées de boue du 15 juin 2015*

Commune de Labéjan.

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

*Inondations et coulées de boue du 23 août 2015*

Communes de Ceyras, Villeneuve.

*Inondations et coulées de boue du 12 septembre 2015*

Communes de Brignac, Brissac, Causse-de-la-Selle, Lauroux (2), Moulès-et-Baucels (2), Octon.

*Inondations et coulées de boue  
du 12 septembre 2015 au 13 septembre 2015*

Communes de Celles, Ceyras, Clermont-l'Hérault, Rives (Les) (1), Saint-Félix-de-l'Hérault (3).

## DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

*Inondations et coulées de boue du 22 juillet 2015*

Communes d'Isle-d'Abeau (L'), Saint-Chef (2), Saint-Savin (3).

## DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

*Inondations et coulées de boue  
du 1<sup>er</sup> mai 2015 au 11 mai 2015*

Commune de Tour-en-Sologne (1).

## DÉPARTEMENT DE LA MANCHE

*Inondations et coulées de boue  
du 12 août 2015 au 13 août 2015*

Commune de Lingreville (1).

## DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

*Inondations et coulées de boue du 11 juin 2015*

Communes de Bigottière (La) (1), Saint-Pierre-des-Landes (1).

## DÉPARTEMENT DU NORD

*Inondations et coulées de boue du 5 juin 2015*

Communes de Bantouzelle (1), Esnes (1), Gouzeaucourt (1), Honnecourt-sur-Escaut (1), Villers-Guislain (1).

## DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

*Inondations et coulées de boue du 13 août 2015*

Communes d'Ablain-Saint-Nazaire (1), Annay (1), Aubigny-en-Artois (1), Auchel, Auchy-les-Mines (1), Bully-les-Mines (1), Haisnes (1), Harnes (1), Pernes, Savy-Berlette (1), Wingles (1).

## DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)  
du 4 janvier 2014 au 31 janvier 2014*

Commune de Méharin (1).

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)  
du 3 juillet 2014 au 4 juillet 2014*

Commune de Mendive (1).

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)  
du 4 juillet 2014*

Communes d'Arnéguy (1), Banca (1), Bidarray (1), Estérençuby (1), Méharin (2), Saint-Etienne-de-Baïgorry (2).

## DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

*Avalanches du 1<sup>er</sup> février 2015*

Commune de Sers.

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)  
du 25 février 2015*

Commune d'Ousté (1).

## DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

*Inondations et coulées de boue du 27 avril 2015*

Commune d'Aspach (2).

## DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

*Inondations et coulées de boue du 6 juin 2015*

Commune de Bourdeau (1).

*Inondations et coulées de boue du 7 juin 2015*

Commune de Chambéry.

## DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

*Inondations et coulées de boue du 13 août 2015*

Communes de Brachy (1), Canteleu Déville-lès-Rouen (1), Longueil (1), Montigny (1), Saâne-Saint-Just (1).

## DÉPARTEMENT DU TARN

*Inondations et coulées de boue du 14 juin 2015*

Commune de Roquecourbe.

*Inondations et coulées de boue du 13 août 2015*

Commune de Castelnau-de-Brassac.

## DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

*Inondations et coulées de boue du 13 juin 2015*

Commune de Marsac.

*Inondations et coulées de boue du 31 août 2015*

Communes de Bouillac, Castelsagrat, Cumont, Esparsac, Fajolles, Gimat, Glatens, Goas, Lafrançaise, Lavit, Léojac, Marignac, Marsac, Monbéqui, Montbartier, Puycornet, Puygaillard-de-Lomagne, Saint-Amans-de-Pellagal, Savenès, Tréjols, Verdun-sur-Garonne.

## DÉPARTEMENT DU VAR

*Inondations et coulées de boue du 9 juin 2015*

Commune de Saint-Julien (2).

## DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

*Inondations et coulées de boue du 24 août 2015*

Communes de Roussillon (1), Sault (1).

## DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

*Inondations et coulées de boue du 31 août 2015*

Communes de Poitiers, Saint-Benoît.

## ANNEXE II

**Communes non reconnues en état de catastrophe naturelle**

## DÉPARTEMENT DE L'AIN

*Inondations et coulées de boue du 22 juillet 2015*

Commune de Belley.

## DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

*Inondations et coulées de boue  
du 12 septembre 2015 au 14 septembre 2015*

Commune d'Annonay.

*Inondations et coulées de boue  
du 15 septembre 2015 au 17 septembre 2015*

Commune de Marcols-les-Eaux.

*Inondations et coulées de boue  
du 16 septembre 2015 au 17 septembre 2015*

Commune de Vesseaux.

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

*Inondations et coulées de boue du 22 juillet 2015*

Commune de Saint-Sorlin-en-Valloire.

DÉPARTEMENT DE L'EURE

*Inondations et coulées de boue du 13 août 2015*

Commune de Boissière (La).

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

*Inondations et coulées de boue  
du 12 août 2015 au 13 août 2015*

Commune de Morlaix.

*Inondations par remontée de nappe naturelle  
du 5 février 2014 au 6 février 2014*

Commune de Plouescat.

*Inondations par remontée de nappe naturelle  
du 5 février 2014 au 10 février 2014*

Commune de Saint-Vougay.

*Inondations par remontée de nappe naturelle  
du 6 février 2014 au 8 février 2014*

Commune de Santec.

DÉPARTEMENT DU GARD

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)  
du 10 octobre 2014 au 11 octobre 2014*

Commune de Tharaux.

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

*Inondations et coulées de boue du 23 août 2015*

Communes de Saint-Georges-d'Orques, Saint-Jean-de-Védas.

*Inondations et coulées de boue du 12 septembre 2015*

Commune de Nébian.

*Inondations et coulées de boue  
du 12 septembre 2015 au 13 septembre 2015*

Commune de Saint-Etienne-Estréchoux.

*Inondations et coulées de boue du 13 septembre 2015*

Commune de Montagnac.

## DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

*Inondations et coulées de boue du 31 août 2015*

Communes de Doumy, Thèze.

## DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)  
du 25 février 2015 au 28 février 2015*

Commune d'Arrens-Marsous.

## DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

*Inondations et coulées de boue  
du 13 août 2015 au 14 août 2015*

Commune de Sotteville-sur-Mer.

## DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

*Inondations et coulées de boue du 31 août 2015*

Communes d'Angeville, Auty, Barry-d'Islemade, Bioule, Bruniquel, Castelferrus, Castelmayran, Caylus, Cazals, Dieupentale, Labourgade, Lacourt-Saint-Pierre, Lafitte, Lavaurette, Loze, Monclar-de-Quercy, Mouillac, Nègrepelisse, Parisot, Puygaillard-de-Quercy, Puylagarde, Puylaroque, Saint-Cirq, Saint-Georges, Saint-Projet, Salvetat-Belmontet (La), Vaïssac.

*Inondations et coulées de boue  
du 31 août 2015 au 1<sup>er</sup> septembre 2015*

Commune de Réalville.

## DÉPARTEMENT DU VAR

*Inondations et coulées de boue du 3 octobre 2015*

Commune de Claviers.

*Inondations et coulées de boue  
du 3 octobre 2015 au 4 octobre 2015*

Communes d'Ampus, Châteaudouble.